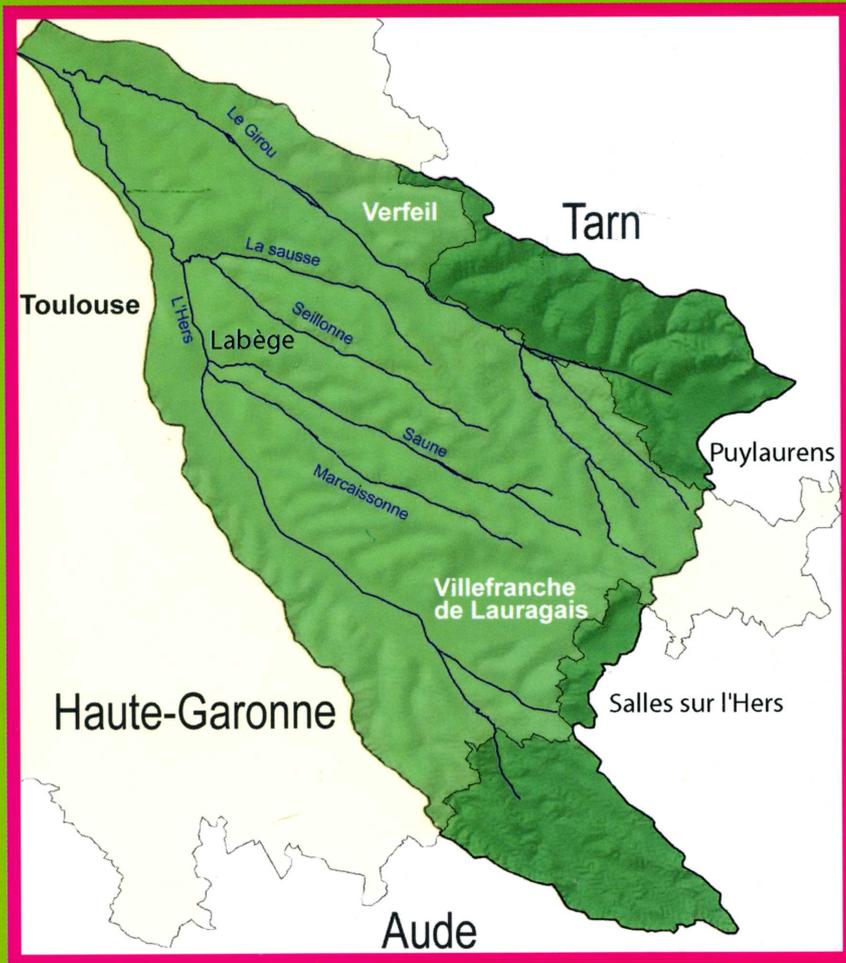


Plan d'Action Territorial  
Hers-Mort / Girou  
2008-2012

Vers une  
**reconquête**  
du bon état écologique  
de nos cours d'eau



# Le territoire Hers-Mort / Girou



## carte d'identité

1.555 km<sup>2</sup>  
250.000 habitants  
2 régions  
3 départements  
208 communes  
2 cours d'eau principaux :  
l'Hers-Mort et le Girou  
130.000 ha de SAU  
dont 1.300 «professionnelles»

**L'**Hers-Mort et le Girou entaillent par de larges vallées les collines du Lauragais. Le paysage est formé d'une succession de collines et de vallons. Le Lauragais est fortement marqué par l'empreinte de l'agriculture. Les cultures céréalières en sec (blé dur, tournesol, colza, soja, sorgho) y prédominent et elles constituent le grenier à céréales de la Haute Garonne. Mais on remarque également la présence d'ateliers d'élevage spécialisés (volailles, bovins, etc.). Ces activités permettent le développement d'un tissu d'entreprises agro-alimentaires qui contribue localement à la création de valeur ajoutée.



Les sols présentent une texture à dominante argileuse, ce qui leur confère une très bonne stabilité structurale et une faible perméabilité. Ces collines sont marquées par de très fortes pentes, pouvant dépasser localement 30 %. De plus, l'agriculture céréalière a conduit à la mise en place d'un parcellaire vaste et ouvert. Les champs s'étendent fréquemment sur la longueur des coteaux. Ces deux facteurs contribuent fortement à favoriser les risques érosifs.

La zone d'étude est marquée à l'ouest par la présence de l'agglomération de Toulouse. Son aire urbaine connaît une croissance exceptionnellement rapide. La concurrence entre les différents usages des sols se fait de plus en plus sentir. L'agriculture doit composer avec de nouvelles stratégies foncières.

## UN PROGRAMME POUR PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU

La Chambre d'Agriculture Haute-Garonne a construit un projet de Plan d'Action Territorial (PAT) visant la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants de l'Hers-Mort et du Girou pour une durée de cinq ans (2008-2012). Ce Plan comprend trois grands objectifs :

### **OBJECTIF 1 :**

Réduire la contamination des eaux par les produits phytosanitaires.

### **OBJECTIF 2 :**

Limiter l'érosion des sols et ses conséquences.

### **OBJECTIFS 3 :**

Préserver et restaurer les milieux naturels et la biodiversité.



Le programme de travail se compose d'actions de protection de la qualité de l'eau en zone agricole comme en zone non agricole. Afin d'évaluer leur efficacité, un suivi de la qualité de l'eau de l'Hers-Mort et du Girou sera effectué pendant 5 ans sur la zone d'action.

Pour élaborer ce projet et lui apporter tous les gages de réussite, la Chambre d'Agriculture s'est entourée de partenaires tels que le Sicoval, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers, la Fredec Midi-Pyrénées et la coopérative Arterris. Cette opération est conduite avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau.

# RÉDUIRE LA CONTAMINATION PAR LES PRODUITS PHYTOSAN

Public agricole

- **Engagement contractuel** des agriculteurs à modifier leurs pratiques.
- **Aide aux investissements** permettant l'acquisition d'équipements pour les exploitations.
- **Amélioration des pratiques** sur les parcelles (bandes enherbées, etc.)



## Jardiner sans polluer

Lors de manifestations locales, les particuliers seront informés grâce à la création d'une exposition itinérante sur le thème : « Gestion environnementale de nos espaces ». Une communication plus large pourra être envisagée pour informer et sensibiliser les administrés sur les nouveaux modes de gestion mis en œuvre par les agriculteurs et sur les communes.

Le but de ces actions est de leur faire prendre conscience du risque sanitaire et environnemental lié à l'utilisation de ces produits en adoptant une démarche raisonnée et en s'appropriant le modèle communal notamment en matière de techniques alternatives.



## la Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a pour objectif d'établir un cadre communautaire pour la protection des eaux de surface, souterraines et côtières, en vue de prévenir et de réduire leur pollution. Elle correspond à la directive 2000/60/CE adoptée par le Parlement européen le 23 octobre 2000.

Elle a pour objectifs de :

**Prévenir** la détérioration de l'état des eaux

**Atteindre** le bon état des eaux d'ici 2015 : bon état chimique et écologique pour les eaux de surface, bon état chimique et quantitatif pour les eaux souterraines

**Réduire** les rejets de substances prioritaires (toxiques)

**Respecter** les objectifs spécifiques dans les zones protégées

Les états membres doivent avoir atteint ces objectifs d'ici 2015.

# ON DES EAUX ITAIRE

Promouvoir les points  
de collecte de déchets  
phytosanitaires sur  
les déchetteries  
pour les particuliers



L'objectif de cette action est double :

**Réaliser** un état des lieux des déchetteries offrant un service de récupération des emballages vides de produits phytosanitaires pour les particuliers.

**Assurer** une communication auprès des particuliers sur ce service et limiter ainsi les risques de pollutions ponctuelles.

Public collectivités et particuliers

- Engager les collectivités vers la réduction de l'utilisation des **pesticides** : diagnostic des pratiques et réalisation de plans de désherbage.
- **Sensibiliser les particuliers** à la gestion des jardins.
- Promouvoir les opérations **zéro phytos**.

## LIMITER L'ÉROSION DES SOLS ET SES CONSÉQUENCES

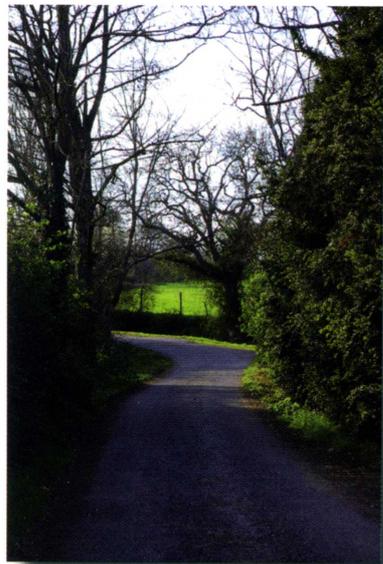




# PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Mise en place d'une  
charte des milieux naturels

Une charte adressée principalement aux partenaires intervenant directement ou non sur les cours d'eau, aux usagers/citoyens et aux riverains présentera un état des lieux et un plan d'interventions au travers de fiches actions :



- **Stabilisation** des berges.
- **Traitement** de la végétation.
- **Pérennisation** des aménagements.
- **Lutte** contre les espèces envahissantes.
- **Lutte** contre les inondations.
- **Formation** des riverains.
- **Mise en place** d'outils de communication.

Au vu de la médiocre qualité de l'eau, de la mauvaise qualité environnementale et paysagère, de la perte de qualité patrimoniale, le Plan d'Action Territorial s'attachera à travailler sur :

- Une meilleure **gestion** de la ressource en eau.
- Une **appropriation** nouvelle de l'espace rivière par le citoyen.
- La **clarification** des compétences.
- La **protection** des biens et des personnes.
- La **préservation** du patrimoine en guise d'héritage.

# l'Hers-Mort et le Girou, deux rivières de mauvaise qualité écologique

L'Hers-Mort prend sa source aux confins de l'Aude et de la Haute-Garonne. Il se jette, 90 km en aval dans la Garonne au nord de Saint-Jory, au niveau de la commune d'Ondes (31) après avoir longé Toulouse du sud au nord. Ses affluents principaux sont la Saune, la Marcaissone et la Sausse. Ce cours d'eau est réputé pour ces caprices et ses crues dévastatrices. Les villages qui la bordent sont, pour la plupart, situés sur les hauteurs pour s'abriter de ses inondations. Le Girou prend sa source dans le Tarn, sur la commune de Puylaurens et se jette dans l'Hers-Mort, 62 km en aval.

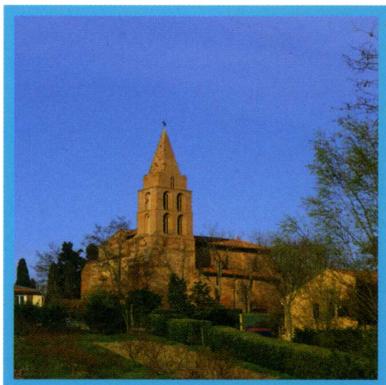
Les cours d'eau du bassin versant de l'« Hers-Mort/Girou » présentent une qualité écologique et physico-chimique moyenne à mauvaise. Cela explique pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ces cours d'eau ont été classés en Risque de Non Atteinte du Bon Etat (RNABE) à l'échéance 2015.

Les résultats de la campagne 2006 montrent une contamination des eaux de surfaces par les produits phytosanitaires :

- 3% des analyses font apparaître la présence d'une molécule avec une concentration supérieure à 0,1 µg/l.
- 27% des prélèvements avec un cumul de concentrations supérieur à 0,5 µg/l.

Ils montrent également une progression amont/aval. Les teneurs et le nombre de molécules retrouvées sont plus élevés à l'aval qu'à l'amont. Cela peut traduire une certaine concentration mais surtout une diversité accrue des origines : agricole à l'amont, agricole et urbaine à l'aval. Ce territoire présente une forte sensibilité à l'érosion des sols ce qui engendre des dégâts importants lors d'épisodes pluvieux intenses d'autant que les cours d'eau ont été fortement transformés.

Des actions et des moyens doivent être mis en œuvre dans ces secteurs pour reconquérir la qualité de l'eau, c'est tout l'objet du **Plan d'Action Territorial Hers-Mort /Girou**.





# Milieux naturels

La gestion des cours d'eau et l'aménagement de bassin versant nécessite une concertation à l'échelle du bassin versant Hers-Mort/Girou, seule échelle pertinente pour une action pérenne.

## Objectifs :

- Atteinte du bon état écologique.
- Meilleure gestion de la ressource en eau.
- Appropriation nouvelle de l'espace rivière par le citoyen.
- Limitation de l'érosion.
- Protection des biens et des personnes.
- Préservation du patrimoine naturel.

## Trois actions principales pour atteindre ces objectifs :

### 1 - Etendre la gestion des cours d'eau

Au terme du PAT Hers-Mort/Girou, l'ensemble des cours d'eau du bassin versant sera géré selon un programme pluriannuel, avec un objectif d'atteinte du bon état écologique conformément aux demandes de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

### 2- Développer les aménagements de bassin versant

Développer les haies, les mares et la couverture du sol en hiver pour limiter l'érosion en favorisant la pénétration de l'eau dans les sols. Il s'agira ici de promouvoir la mise en place de :

- Haies.
- Couverts environnementaux (jachères faune sauvage, etc.).
- Zones tampons pour la protection des sols et des cours d'eau.



### 3- Adopter une charte

Les acteurs du bassin versant traduiront leur solidarité pour la gestion des milieux naturels par une charte fixant les objectifs poursuivis et les engagements pris pour la gestion des milieux naturels et la réhabilitation des cours d'eau.

- Obtenir une ripisylve de qualité sur l'ensemble du linéaire.
- Donner aux cours d'eau un espace de liberté.
- Aménager le bassin versant pour limiter l'érosion des sols (haies, mares, etc.).
- Diversifier les milieux naturels.
- Informer /former les riverains.
- Communiquer.
- Evaluer les résultats.

**SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT  
DE L'HERS**  
Tél. : 05.34.30.16.74  
smbv.hers@wanadoo.fr  
<http://smbvh.fr>

**SICOVAL**  
Tél. : 05.62.24.02.02  
[info@sicoval.fr](mailto:info@sicoval.fr)  
[www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)



# Actions agricoles

Principale activité sur le territoire en terme d'occupation de l'espace, l'agriculture prend sa part dans les efforts à accomplir pour reconquérir la qualité de l'eau de l'Hers-Mort et du Girou.

## Objectifs :

- Réduire la contamination des eaux par les produits phytosanitaires.
- Réduire la contamination des eaux par les nitrates d'origine agricole.
- Limiter l'érosion des sols.

## Cinq actions principales pour atteindre ces objectifs :

### 1 - Raisonner le désherbage dans la rotation culturale

Les molécules issues des traitements herbicides sont celles que l'on retrouve majoritairement dans les eaux. La priorité d'action se situe donc sur le poste « désherbage des cultures ». Aussi la Chambre d'Agriculture a construit un programme d'action spécifique testant puis vulgarisant des solutions faisant appel au désherbage mécanique, au désherbage mixte (mécanique et chimique) ainsi qu'aux évolutions en terme de désherbage chimique.

Face à l'enjeu, la Chambre d'Agriculture participera à un groupe technique et scientifique composé des organismes de la recherche agronomique (INRA), des Instituts techniques (ARVALIS, CETIOM, ACTA), des organismes économiques (ARTERRIS) et de développement (Chambres d'Agriculture) pour concevoir des itinéraires techniques adaptés localement et intégrant ces enjeux environnementaux.

Les agriculteurs de 6 bassins versants prioritaires peuvent également s'engager sur 5 ans à réduire de 40% le recours aux herbicides sur les parcelles détenues dans ces zones. En échange de cet engagement fort, une compensation financière est prévue au travers des MAE (Mesures Agro-Environnementales).



## 2- Un réseau d'observation de proximité pour raisonner les interventions phytosanitaires

Pour limiter le recours à des traitements systématiques, il faut aider l'agriculteur à prendre ses décisions quant aux traitements en se basant sur des paramètres d'observations de parcelles au plus près de sa situation. La Chambre d'Agriculture a donc créé un bulletin technique phytosanitaire présentant, par secteur géographique, le risque sanitaire et le programme de lutte le plus efficient. La mise en œuvre d'un tel dispositif à une échelle aussi fine est une innovation.

## 3- Réduire les risques de pollutions ponctuelles

Réduire les risques de pollution par les produits phytosanitaires passe également par la résorption des risques de pollutions ponctuelles. Un aménagement des sites de remplissage et de lavage des appareils de pulvérisation au niveau des exploitations agricoles a donc été engagé. Les agriculteurs pourront, au travers du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), bénéficier de soutiens financiers pour réaliser leurs investissements.

## 4- Piloter la fertilisation azotée en cours de culture pour minimiser les risques

En accompagnant les agriculteurs à suivre la nutrition azotée de leurs cultures (outil de mesure de la réflectance) et à évaluer plus finement les besoins de la plante, on doit permettre de limiter les risques de fuites.

## 5- Identifier les parcelles à risques d'érosion

Il sera proposé aux agriculteurs exploitant des parcelles à risque de :

- Fiabiliser une méthode de diagnostic du risque érosion à l'échelle de la parcelle
- Promouvoir des techniques de travail du sol limitant le risque érosif (semis direct, TCS, etc.).
- Aménager les parcelles pour limiter les conséquences de l'érosion des sols (haies, bandes enherbées, etc.)

### CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

Service Agronomie-Environnement

Tél. : 05.61.10.43.13

accueil@agriculture31.com

www.agriculture31.com



# Zones Non Agricoles

10% des produits phytosanitaires sont utilisés dans nos parcs et jardins publics et privés. Ces substances sont une des causes importantes de pollution des eaux. Il est donc temps de raisonner leur application et de développer une stratégie durable d'entretien et d'aménagement de nos espaces.

## Objectifs :

- Réduire la contamination des eaux par les produits phytosanitaires.
- Développer des pratiques respectueuses des milieux.
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

## Trois actions principales pour atteindre ces objectifs :

### 1 - Le diagnostic territorial

- Audit des pratiques d'entretien (désherbage des voiries et espaces verts, traitements sur les végétaux...).
- Cartographie des espaces entretenus.
- Détermination des zones à risque vis-à-vis des transferts des produits phytosanitaires vers les eaux.
- Propositions d'amélioration des méthodes d'entretien de ces zones pour limiter les transferts.

### 2- Les formations des acteurs (personnels des collectivités) à une gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement

- La réglementation relative aux produits phytosanitaires et à leur utilisation.
- Les bonnes pratiques d'entretien (équipements, modes opératoires, etc.).
- Les méthodes alternatives au désherbage chimique.
- Présentation des résultats du diagnostic territorial.



- L'impact des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement.
- Reconnaissance des adventices des espaces verts.
- Retour d'expérience de collectivités et du Sicoval qui appliquent une gestion différenciée des espaces verts. Exemple sur les 300 ha de l'In-nopole à Labège : -69% de produits phytosanitaires, biodiversité améliorée, extension à 300 ha supplémentaires, etc.

### **3- La sensibilisation et communication auprès des particuliers et des scolaires :**

#### **La communication auprès des particuliers :**

- Animation d'un stand lors de manifestations locales sur l'impact de nos pratiques dans nos jardins sur l'environnement (marchés de plein vent, etc.).
- Edition de fiches techniques et de plaquettes sur les méthodes alternatives à la lutte chimique utilisables dans nos jardins, les points de collectes des déchets, les pratiques pour l'eau et l'assainissement.
- Organisation de conférences/débats dans les communes sur les méthodes alternatives à la lutte chimique (gestion différenciée, luttés biologiques contre les ravageurs, etc.).
- Rédaction d'articles sur les actions contribuant à préserver le milieu aquatique pour les bulletins communaux et les diffusions du Sicoval.
- Mise en place d'actions avec les jardins familiaux.

#### **La communication auprès des scolaires :**

- Intégration de la problématique « phyto » dans les programmes de sensibilisation réalisés par les animateurs du Sicoval auprès des scolaires du territoire sur le cycle de l'eau.
- Création d'ateliers.
- 30 classes sensibilisées sur le territoire par an en moyenne.

#### **SICOVAL**

Tél. : 05.62.24.02.02  
info@sicoval.fr  
www.sicoval.fr

#### **FREDEC MIDI-PYRENEES**

Tél. : 05.62.19.22.30  
zna@fredec-mp.com  
www.fredec-mp.com